

Appel à contributions pour Jurimétrie n° 4 - 2025 (date limite : 31/12/2024)

Le terme de jurimétrie permet de rassembler un grand nombre de travaux scientifiques déjà existant ou en gestation utilisant des méthodes mathématiques et statistiques pour mieux saisir les phénomènes juridiques. Les applications de ces méthodes peuvent être très variées, en termes de champ d'application (branche du droit ou contentieux étudié), du « processus » en cause (légistique, pratique juridique ou administrative hors contentieux, phase précontentieuse, contentieuse, exécution des décisions) ou de matériau pris en compte (décisions de justice, contrats, transactions, logiciel de gestion de la justice).

Se rapportent ainsi à la jurimétrie toutes les recherches et activités ayant pour but de quantifier ou de décrire à l'aide d'outils mathématiques (décompte, élaboration de statistiques, modélisation mathématique ou logique...) les phénomènes de droit (activité des juridictions, contenu des décisions de justice, des transactions, activité contractuelle et contenus des contrats, production des normes d'un point de vue quantitatif).

Jurimétrie, Revue de la mesure des phénomènes juridiques, propose la publication d'articles liés à la jurimétrie, qu'ils en proposent des résultats, ou développent une réflexion sur celle-ci.

Les propositions de contribution peuvent émaner :

- De chercheurs menant ou ayant mené une recherche faisant appel à la jurimétrie, quel que soit le champ du droit investigué. Il est attendu des présentations autant des outils et méthodes, que des résultats et des éventuels impacts.
- De praticiens utilisant des outils faisant appel à la jurimétrie, ou réfléchissant à l'impact de la jurimétrie sur leur métier.
- De développeurs d'outils faisant appel à la jurimétrie, dès lors que leur contribution a vocation à alimenter la recherche et faire progresser la connaissance, et ne soit pas publicitaire.
- De chercheurs réfléchissant sur la jurimétrie, ses origines, ses fonctions, ses perspectives, ses dangers.

En toute hypothèse, il est nécessaire d'insister sur les dimensions méthodologiques des recherches exposées. L'attention des contributeurs potentiels est attirée sur le fait qu'une grande partie du lectorat de la revue est constitué de juristes, et d'une manière générale de personnes qui n'ont pas nécessairement une connaissance très poussée des différentes branches des mathématiques. Les articles mettant en œuvre des concepts et méthodes mathématiques très pointus doivent donc être amenés d'une manière suffisamment pédagogique. Au besoin, pourra être envisagé un système d'encadrés pour proposer différents niveaux de lecture, les éléments les plus difficiles d'accès figurant en encadrés afin de permettre une lecture fluide de la contribution.

Les propositions d'articles seront soumises à une double relecture anonyme par les pairs ; au moins un des évaluateurs sera un juriste. Il convient donc d'adresser des articles entièrement rédigés ; ils peuvent être rédigés en français ou en anglais, et doivent être accompagnés de résumés en français et en anglais. Aucune limite en nombre de pages ou de caractères n'est posée, sauf à ce que la contribution puisse constituer elle-même un ouvrage. Des tableaux ou des illustrations, en couleurs ou en noir et blanc, peuvent être intégrés.

Les articles retenus seront publiés, et les auteurs invités à les présenter, s'ils le souhaitent, lors d'un séminaire à Chambéry. La question des frais de mission pour ce séminaire sera discutée entre les organisateurs et les auteurs, étant entendu qu'il est souhaité que ces derniers prennent en charge leurs frais de transport.

Les références bibliographiques peuvent être présentées, au choix de l'auteur, de deux manières :

- Soit en notes de bas de page : P. Nom, *Titre de l'ouvrage*, Éditeur, n° d'édition, année, p. ou n°. ou P. Nom, « Titre de l'article », *Nom de la revue*, Année, n°, p. (les recommandations de <https://reflex.sne.fr/> sont à suivre pour les citations de décisions de justices ou de lois).
- Soit par l'indication, dans le corps de texte, de l'auteur et de l'année, avec renvoi à une bibliographie en fin d'article.

Calendrier :

- Janvier 2024 : diffusion de l'appel à publication.
- **31 décembre 2024 : date limite de réception des propositions d'articles.**
- Fin février 2025 : réponse apportée aux soumissionnaires.
- Mai 2025 : séminaire annuel de jurimétrie à Chambéry.
- Fin mai 2025 : date limite de remise des versions définitives des articles (des modifications aux articles acceptées peuvent être apportées après discussion lors du séminaire).

Les articles doivent être envoyés aux directeurs scientifiques à l'adresse Revue-Jurimetrie@univ-smb.fr

Toutefois, il est recommandé de prendre contact préalablement à l'envoi d'un article avec les directeurs de la revue, à l'adresse ci-dessus, en leur adressant une idée ou un projet d'article, afin qu'ils donnent un avis sur la possibilité que l'article soit publié dans la revue (notamment par rapport à sa thématique). Cet avis ne préjuge pas de l'acceptation de l'article définitif, qui sera soumis au processus de relecture en double aveugle.